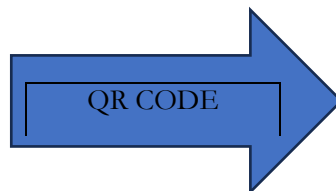


POLE NAUTIQUE DE SAUMUR

CONTRAT DE PRESTATION



COORDONNEES DU RESPONSABLE

Nom :	Prénom :	N° de portable :
Adresse Principale :		
Code postal :	Ville :	Pays :

PRESTATIONS

Date et heure de départ : /.... /.... àh....	Date et heure de retour : /.... /.... àh....
Parcours kayak sans encadrement : <input type="checkbox"/> Villebernier <input type="checkbox"/> Monstoreau <input type="checkbox"/> Chouzé <input type="checkbox"/> La Chapelle	
<input type="checkbox"/> St Martin <input type="checkbox"/> Gennes <input type="checkbox"/> La Ménitré <input type="checkbox"/> Rivière <input type="checkbox"/> Langeais <input type="checkbox"/> Luynes	

TARIFS (Réductions non cumulables)

<input type="checkbox"/> Tarif groupe -10%	<input type="checkbox"/> Tarif Carte Cezam -10%
Enfant :	Enfant(s) X€ =€
Enfant -10% :	Enfant(s) X€ =€
Adulte :	Adulte(s) X€ =€
Adulte -10% :	Adulte(s) X€ =€
-10 % groupe à partir de 8	Acompte :€
-10 % (Etudiants sur présentation d'un justificatif et carte d'identité)	Total :€

Mode de règlement	
Cadre réservé au secrétariat	
CB€ Espèce€
CHQ€ CHQ vacances€
Informations	
.....	

Règlement

1/ Règles de sécurité :

Savoir nager 25 mètres pour les mineurs de moins de 16 ans, 50 mètres pour les plus de 16 ans et être apte à s'immerger.

Ne présente aucune contre-indication à la pratique de l'activité.

Ne pas se baigner en Loire.

S'engager à porter le gilet de sauvetage, et des chaussures fermées.

Ne pas s'aventurer à pied sur les bancs de sable.

Ne pas consommer d'alcool, ni avant, ni pendant la pratique de l'activité.

2/ Consignes de navigation :

Naviguer dans le chenal balisé quand il est tracé (en descendant, vert à gauche et rouge à droite).

Les feux de camp, sont strictement interdits sur les grèves, bancs de sable, îles et îlots, par un arrêté préfectoral.

3/ Conditions de location :

Le PNS ne répond pas des accidents résultant de la conduite des locataires, l'exception de ceux qui trouvent leur source dans la responsabilité de l'organisateur.

Le matériel est placé sous la sauvegarde de l'utilisateur qui sera responsable des dégradations ou pertes causées.

Le pôle nautique ne garantie pas l'étanchéité des caissons, étanchéité étant subordonné à la fermeture par l'utilisateur.

Les réparations seront facturées : pagaie : 25€, bidon : 35€, gilet : 40€, bateau : 150€.

Les canoës-kayaks sont loués avec pagaies et gilets de sauvetage.

Toute réservation sera accompagnée d'un acompte de 30 % qui reste acquis au PNS, en cas d'annulation par le fait du locataire.

Le PNS se réserve le droit d'annuler sans indemnité toute descente si:

les conditions météorologiques la rendent dangereuse (les acomptes versés seront remboursés).

les participants présentent un état d'ivresse manifeste (les acomptes versés ne seront pas remboursés).

Chaque participant atteste d'avoir généré son inscription individuelle via le QRcode le jour de sa venue.

Le responsable du groupe reconnaît avoir lu ce règlement et que chaque participant en a été informé.

Fait à Saumur le / /

Signature du client précédée de la mention « lu et approuvé » :